



Compte rendu du conseil de la formation du 18 septembre 2012

1/ Informations du Président et du VP:

- Assises de l'UNIVERSITE.
Le Président explique qu'un comité de pilotage, animé par la Région, va être mis en place. 3 réunions seront prévues, sur invitation, co-animées par M. Delignon et Mme Boulanger et le retour sera fait le 13/10/2012 à la Région.
Une synthèse de 25 pages sera produite aux Assises Nationales, du 25 au 27 novembre 2012 et un texte de loi sera porté par M. Yves le Dréaut au premier trimestre 2013.
- Pour le budget 2012, il n'est pas certain que le GVT-3.5 millions d'euros pour l'UL-soit versé par le ministère.
- Les 1000 emplois promis pour les Universités seront fléchés Cycle licence et universités déficitaires ; la fongibilité asymétrique devra être respectée, autrement dit les postes seront effectivement publiés s'il reste des crédits sur l'enveloppe salariales de chaque université.
- Le 10^{ème} mois de bourse est lui bien budgété, mais le système des aides va être remis à plat.
- Une convention de cautionnement entre le CROUS et l'UL est signée pour l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers.
- Le Plan Campus va faire l'objet d'un audit le 26 septembre, notamment sur les aspects de PPP (partenariat public-privé).
-Le déménagement de la MIM à Metz Technopôle est reporté, faute de crédits. En effet, l'Etat se désengage du CPER ...
Ce déménagement ne fait d'ailleurs pas l'Unanimité dans l'UFR. Les travaux de l'ex ENIM sont également reportés, pour les mêmes raisons. Les travaux de la plateforme de Technologie de l'IUT – dpt GMP, se feront a minima, pour des raisons de sécurité.
Le souci est que le CG 57 n'est pas d'accord, il propose de verser des crédits pour le déménagement de la MIM ; mais ils seront de toute façon insuffisants.
-A Nancy, le plan prévoyait le rapprochement géographique de la pharmacie et de l'odontologie avec la médecine sur Brabois. Il manque aussi des crédits (12 millions d'euros) d'où un déménagement partiel et étalé dans le temps. L'animalerie sera intégrée dans la première phase, les laboratoires suivront après.
Reste la maïeutique-les 2 écoles de sage-femme-, dont le sort n'est pas tranché...

- Pour la contractualisation de l'offre de formation, l'UL attend le retour officiel. Officieusement, le processus mis en pale à l'UL serait bien apprécié, mas la qualité des statistiques beaucoup moins.

2/ Le contrat pluri-annuel 2013-2017 :

On en est au stade du projet. Une lettre de mission est faite aux VP, au DGS et aux directeurs de Pôle et de Collégium pour qu'ils se saisissent du dossier. Pour la fin octobre, la contribution des acteurs devra remonter à l'UL pour un passage au Sénat le 13/11 et au CA le 20/11.

3 axes :

-« faire dialoguer les savoirs pour innover en formation en recherche »

-« travailler ensemble pour construire une université ambitieuse, efficiente et responsable »

-« conjuguer excellence et proximité »

Les acteurs de l'UL sont priés de proposer des actions sur des programmes pour le 9 octobre, date d'un Conseil de la Formation extraordinaire.

L'impulsion politique est essentielle mais soumise à la règle de la faisabilité ; obtention d'une habilitation n'implique pas une ouverture automatique ; les maquettes ne seront pas appliquées à la lettre (habilitées pour 5 ans, cela nécessite une certaine souplesse).

3/ Elections au comité permanent et à la commission de la formation :

Les candidatures sont soumises au vote pour la forme, puisqu'il manque des enseignants et des BIATOS . Plusieurs voix s'élèvent pour faire remarquer la difficulté de se libérer pour assister à toutes les réunions.

4/ DU de recherche Post Doctorale :

A l'UHP existait une formation destinée à accueillir les post doctorants souhaitant continuer à oeuvrer dans leur laboratoire et ayant déjà un financement externe.

La question est posée de l'utilité de délivrer un diplôme pour uniquement assurer un statut d'étudiant à un chercheur. Cette inscription d'un an peut être renouvelée 2 fois. Avis favorable après discussion.

5/Annulation des droits d'inscription :

La réglementation prévoit un remboursement de droit avant le début des cours -23 € de frais de gestion.

Elle est ensuite possible jusqu'au 30 septembre sous justificatif d'inscription dans un autre établissement.

Pour les DUT en décale, elle sera également possible pendant un mois après la rentrée.

6/Bourses de mobilité :

Le Président explique les choix politiques : aide prioritaire de 400€ à un public ciblé-critères sociaux- et pour les mobilités intégrées dans les cursus.

Les Bourses Erasmus sont de 2 montants selon le niveau de vie du pays d'accueil mais le différentiel n'est que de 20 euros.

7/Procédure d'exonération des DU :

Une procédure harmonisée est présentée. Elle vise à donner une réponse assez rapide dans les 30 jours après le dépôt de la demande.

8/Droits et redevances :

Les droits pour l'institut Confucius et pour la VAE de spécialité médicale sont adoptés.

Pour la faculté de sport, la discussion est assez longue. Il est demandé de rajouter « facultatifs » dans l'intitulé.

Le Président signale que des prestations complémentaires pour les écoles d'ingénieur et l'IUT de Brabois ont été retoquées par le Rectorat. Le CF avait d'ailleurs voté contre au printemps. Pour remplacer les photocopies, les cours seront mis en ligne.

9/Conventions :

Les 3 conventions proposées sont adoptées sans difficulté.

En point divers, la question du tarif du TUTORAT est abordée, car dans le cadre de l'harmonisation UL cela conduit à une baisse puisque la référence est le SMIC. Les enseignants des UFR de droit font remarquer qu'elles ont des difficultés à recruter des tuteurs à ce tarif-là.

Fin du conseil à 12h45.